Bike to the future avec le syndicat des coursiers à vélo !

Vous travaillez comme coursier à vélo. Vous livrez des repas et des colis à vélo. L'entreprise pour laquelle vous travaillez n'est pas propriétaire des marchandises que vous transportez.

Coursier à vélo, vous engagez une course contre la montre, affrontant pluies et vents, zigzaguant entre les autos, bravant les embouteillages. Vous faites tout votre possible pour livrer le colis ou le lunch à temps chez le client. Car le client est roi et le temps c'est de l'argent.

Mais… recevez-vous ce à quoi vous avez droit ? Un salaire décent ? Des vêtements appropriés ? Un vélo en bon état ? Une bonne assurance ? Ou êtes-vous (obligé de travailler comme) freelance ? Faites-le nous savoir !

L'UBT défend vos droits. Ensemble avec vous, nous luttons pour améliorer les conditions de travail de tous les coursiers à vélo.

Contactez-nous

www.coursieravelo.org
info@coursieravelo.org
UBT-FGTB Transport & Logistique

Saviez-vous que ?

- Peu importe l'entreprise pour laquelle vous travaillez, Deliveroo, Uber Eats, DHL, Cargovelo… vous pouvez toujours nous soumettre vos questions ou problèmes.
- Si vous travaillez à temps plein comme coursier à vélo et que vous êtes membre de l'UBT, vous avez droit à une prime syndicale, c'est-à-dire le remboursement d'une partie de votre cotisation syndicale. Si vous avez un contrat à mi-temps, vous ne payez qu'une demi-cotisation syndicale et vous avez droit à une prime syndicale au prorata.
- Grâce à nos réseaux sociaux, notre site internet et notre trimestriel 'be motion', nous vous informons des changements intervenus dans la législation ou dans les conditions de travail et de salaire des coursiers à vélo.
- L'UBT organise pendant les mois d'été des events pop-up pour les coursiers à vélo. Checkez nos réseaux sociaux pour savoir où et quand.

L'UBT vous informe sur

- les salaires minimums dans le secteur du transport de marchandises pour compte de tiers, c'est-à-dire la commission paritaire dont devrait relever votre employeur selon la loi ;
- le statut sous lequel vous travaillez pour votre employeur ;
- les délais de préavis en cas de licenciement ;
- la prime syndicale ;
- les frais de transport ;
- les allocations familiales, les bourses d'étude, etc.

L'UBT Transport routier & Logistique mène des actions dans votre secteur également !

L'UBT se bat depuis des années déjà pour les droits des coursiers à vélo. Nous dénonçons le fait que les coursiers à vélo soient inscrits comme faux indépendants ; qu'on trompe les étudiants qui perdent le droit aux allocations familiales et/ou à une bourse d'étude parce qu'on ne les informe pas correctement ; que l'on prétende que le revenu complémentaire des coursiers à vélo est immunisé à l'impôt, contrairement à la position de l'administration fiscale.

Nous voulons que les coursiers à vélo reçoivent ce à quoi ils ont droit, c'est-à-dire les conditions de salaire et de travail de la commission paritaire du transport de marchandises et logistique (la CP 140.03), donc les salaires minimums en vigueur dans le secteur, mais aussi d'autres avantages comme une assurance hospitalisation, une prime de fin d'année, la pension du deuxième pilier, une bonne assurance contre les accidents du travail…

L'UBT exige aussi que les entreprises de coursiers à vélo mettent un équipement de base à la disposition de leurs travailleurs, à savoir au minimum un casque de vélo et des vêtements de protection. Pour nous, la sécurité est une priorité !

En cas de problèmes, nous intervenons auprès de votre employeur pour défendre vos droits. Au besoin, nous allons même au tribunal (du travail) pour vous défendre.

Union Belge du Transport FGTB UBT

Manque de places et de confort sur les parkings autoroutiers

Un danger pour la sécurité routière

98 % des routiers ne trouvaient pas de place pour se reposer le long des autoroutes. 90 % de ces chauffeurs ne se sentent pas en sécurité. Et 85 % dénoncent la qualité médiocre des parkings.

Voilà les résultats de l'enquête de terrain de l'UBT et de notre enquête en ligne complétée par plus de 1000 chauffeurs de poids lourd.

L'UBT-FGTB a publié son premier livre noir sur les parkings autoroutiers en 2007. La conclusion était qu'il y avait un manque de places, de confort et de sécurité !

En 2019 nous avons refait l'exercice pour la huitième fois, même si nous avions la conviction que notre enquête ne nous réserverait pas de surprises. Nous ne nous sommes pas trompés !

Plus de 95 % des chauffeurs trouvent qu'il n'y a pas assez de places pour se reposer le long des autoroutes et 98% des routiers ont déjà été confrontés à des parkings complets. ■

Voulez-vous connaître les détails de notre enquête ?

Consultez notre huitième livre noir sur les parkings autoroutiers belges en cliquant sur **https://tinyurl.com/UBT-livre-parking-2019**